

 <p>AVIGNON UNIVERSITÉ</p> <p>Formation Tout au Long de la Vie</p>	<p>Validation des Acquis d'Expérience</p> <p>Guide du candidat</p>	<p>Création le 20/11/2018 Version du 13/01/2025 Ref :V1.GC-20-21</p> <hr/> <p>Page 1 sur 6</p>
---	---	--

La validation des Acquis d'Expérience : les objectifs

La Validation des Acquis d'Expérience (VAE) est une voie de certification. Son objectif est de permettre d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme en rapport avec son expérience professionnelle.

La validation des Acquis d'Expérience : les prérequis

Toute personne justifiant d'une activité :

- professionnelle salariée,
- non salariée,
- bénévole ou de volontariat.

Les activités mentionnées plus haut peuvent être de nature et exercées sur une même période. Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel sont prises en compte.

mais aussi toute personne :

- inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,
- Ayant exercé des responsabilités syndicales,
- Ayant exercé un mandat électoral local ou une fonction électorale locale en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre visé.

La VAE est désormais ouverte à tous, sans condition de durée d'expérience minimale. La seule exigence est que le candidat justifie d'une activité en rapport avec le contenu de la certification.

Comment engager une procédure VAE à Avignon Université ?

Les différentes étapes

➤ Je m'informe

La cellule VAE vous informe et vous conseille sur le dispositif VAE.

Vous pouvez prendre rendez-vous en envoyant un mail à : sec-vae@univ-avignon.fr

 <p>AVIGNON UNIVERSITÉ</p> <p>Formation Tout au Long de la Vie</p>	<p>Validation des Acquis d'Expérience</p> <p>Guide du candidat</p>	<p>Création le 20/11/2018 Version du 13/01/2025 Ref :V1.GC-20-21</p> <hr/> <p>Page 2 sur 6</p>
---	---	--

➤ **Je choisis mon diplôme à valider**

Cette étape est essentielle. Vous pouvez consulter l'offre de formations d'Avignon Université en vous rendant sur notre site à la page suivante :

<http://univ-avignon.fr/formations/catalogue-des-formations/>

Le diplôme doit être inscrit au RNCP et doit être en correspondance avec vos acquis d'expérience. Il est nécessaire de faire le rapprochement entre le contenu du diplôme en vous référant au programme de formation et / ou au référentiel du diplôme et votre parcours.

➤ **Je fais ma demande de recevabilité – le livret I**

Le diplôme pour lequel vous souhaitez obtenir la validation est choisi et correspond à vos acquis, vous pouvez dès lors, faire votre demande de recevabilité **selon le planning des sessions** de l'année en cours, en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www.appigs.univ-avignon.fr/extranet/sco_dempre.html?typedem=CVAE

La demande accompagnée des pièces justificatives est à envoyer par courriel en **une seule pièce jointe (format PDF)** à l'adresse suivante : sec-vae@univ-avignon.fr

Le livret I a un double objectif :

- Vérifier que vous répondez au cadre réglementaire de la VAE,
- Vérifier que le diplôme visé correspond bien à votre parcours professionnel et personnel. Il s'agit de l'avis de faisabilité.

Après avoir effectué un dépôt de candidature et un rendu du livret 1, vous allez recevoir « un avis de recevabilité pédagogique au titre d'une VAE », (dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre demande) avec 3 réponses possibles :

- **Une réponse favorable** : vous pouvez poursuivre la démarche VAE initiée.
- **Une réponse réservée** : l'expérience présentée n'est pas suffisamment en adéquation avec le diplôme choisi, cependant, une éventuelle poursuite de la démarche VAE peut être envisagée.
- **Une réponse défavorable** : la candidature à la VAE s'avère **non recevable** pour des raisons réglementaires ou bien évaluée comme n'étant pas pertinente ou non cohérente, par rapport au choix du diplôme, vous ne pouvez donc pas poursuivre votre démarche.

Un devis pour votre démarche en inscription VAE, accompagnera cet avis.

 <p>AVIGNON UNIVERSITE</p> <p>Formation Tout au Long de la Vie</p>	<p>Validation des Acquis d'Expérience</p> <p>Guide du candidat</p>	<p>Création le 20/11/2018 Version du 13/01/2025 Ref : V1.GC-20-21</p> <hr/> <p>Page 3 sur 6</p>
---	---	---

➤ **Si je suis porteur d'un handicap**

Je contacte le relais handicap pour prendre connaissance des aides et services associés sur le site de l'université : <https://univ-avignon.fr/campus/accessibilite-handicap/> ou par courriel : relais-handicap@univ-avignon.fr

➤ **Je finance ma VAE**

Selon votre situation, vous avez plusieurs possibilités de financement :

- Compte personnel de formation (CPF),
- Plan de développement des compétences de l'entreprise,
- Pôle emploi ou Régions (prise en charge des demandeurs d'emploi),
- Financement personnel.

➤ **Je m'inscris en démarche VAE**

L'inscription s'effectue après réception de la notification de recevabilité selon le calendrier de la VAE de l'année en cours et en prenant contact avec la cellule VAE : sec-vae@univ-avignon.fr.

Un courrier de confirmation d'inscription en VAE et un contrat ou une convention selon le cas du financement vous seront adressés dès réception de votre paiement ou de la notification de prise en charge par votre employeur ou OPCO. Un exemplaire du contrat devra parvenir à la cellule VAE.

Parallèlement à votre inscription en démarche VAE, vous effectuerez votre inscription au diplôme. La procédure vous sera communiquée par la cellule VAE.

Vous recevrez une carte d'étudiant vous permettant un accès :

- A la bibliothèque universitaire : <https://univ-avignon.fr/bibliotheque/>
- Au restaurant universitaire et à la cafétéria CROUS, Camps Hannah Arendt, bâtiment sud, rez-de-chaussée, 74 rue Louis Pasteur, 84 000 AVIGNON
- Aux ressources numériques universitaires : Environnement Numérique de Travail (ENT) et adresse mail « alumni »

Les frais inhérents à l'inscription au diplôme sont en sus des frais engagés pour votre démarche VAE

➤ **Je prépare ma validation en rédigeant mon livret II**

Suite à votre inscription en démarche VAE, vous recevrez par courriel, selon le calendrier en cours, la trame du livret II et les documents méthodologiques. Avant de commencer la rédaction de votre livret

 <p>AVIGNON UNIVERSITÉ</p> <p>Formation Tout au Long de la Vie</p>	<p>Validation des Acquis d'Expérience</p> <p>Guide du candidat</p>	<p>Création le 20/11/2018 Version du 13/01/2025 Ref :V1.GC-20-21</p> <hr/> <p>Page 4 sur 6</p>
---	---	--

II, vous devez prendre contact avec le responsable du diplôme que vous préparez. Cet entretien est obligatoire. Le courriel de prise de rendez-vous devra être joint à votre livret II.

L'objectif du livret II est de permettre au jury d'identifier les compétences acquises et de faire le lien avec le diplôme visé.

La rédaction du livret II s'effectue selon le calendrier de la VAE.

Tout au long de la rédaction du livret, il est possible d'être accompagné. Cet accompagnement qui reste **facultatif** a pour objectif de vous apporter une aide méthodologique de manière à favoriser l'expression de votre parcours et la mise en correspondance entre votre expérience professionnelle et les attendus du diplôme. D'une durée de 12 heures, l'accompagnement est constitué d'une séquence collective enrichie par un suivi personnalisé.

Une présentation de cet accompagnement est téléchargeable à <https://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/la-validation-des-acquis/>.

➤ **Je dépose mon livret II**

Le livret II finalisé est à envoyer, en un seul fichier (format PDF obligatoire), à la cellule VAE, par courriel à sec-vae@univ-avignon.fr selon la date butoir (la date du dépôt vous sera communiquée par la cellule VAE). Vous recevrez, par courriel, un accusé de réception de votre livret.

➤ **je passe devant le jury VAE : les modalités d'évaluation**

Une convocation vous sera envoyée par courriel dans un délai maximum de 15 jours. Vous devrez vous munir le jour du jury de votre convocation, d'une pièce identité, d'une clé USB comportant votre présentation et d'un ordinateur portable.

L'oral de VAE se déroule **en présentiel**, dans les locaux du Service de Formation Tout au Long de la Vie, Avignon Université, 1 avenue de Saint Jean, 84 000 AVIGNON (arrêt de bus Thiers).

Le jury est composé d'au moins trois personnes (enseignant-chercheur et professionnel).

L'oral d'au plus d'une heure se déroule en deux temps : une présentation de 15 minutes de votre parcours et de vos motivations, un échange de 40 minutes avec le jury et 5 minutes de délibération.

A l'issue de cet échange, le jury délibère et vous communique le résultat obtenu.

Celui-ci peut être :

- Une validation totale des Unités d'Enseignement et vous obtenez le diplôme,
- Une validation partielle des Unités d'Enseignement. Le diplôme n'est pas obtenu dans sa totalité,
- Aucune Unité d'enseignement n'est validée. Le diplôme n'est pas obtenu.

 AVIGNON UNIVERSITE Formation Tout au Long de la Vie	Validation des Acquis d'Expérience Guide du candidat	Création le 20/11/2018 Version du 13/01/2025 Ref :V1.GC-20-21
		Page 5 sur 6

En cas de validation totale, vous recevrez un courrier vous informant de votre réussite ainsi qu'une attestation faisant mention des Unités d'Enseignement validées. Puis vous recevrez une attestation de réussite au diplôme délivrée par le Service des Etudes et de la scolarité. Le retrait du diplôme s'effectue à partir du site internet d'Avignon Université à la page :

<https://univ-avignon.fr/formations/etudes-et-scolarite/retrait-de-diplome/>

La demande s'effectue à compter de janvier de l'année qui suit votre jury.

Dans le cas d'une VAE partielle ou d'un refus de validation, vous recevrez un courrier récapitulant la délibération du jury ainsi qu'une attestation faisant mention des Unités d'Enseignement validées et non validées.

➤ **Je répons à l'enquête de satisfaction**

Au terme de votre démarche VAE, vous serez invité.e à répondre à une enquête de satisfaction. Merci de votre participation.

Quel est le calendrier de mon parcours en VAE ?

Première session :

Je m'informe	Toute l'année (hors période fermeture estivale)
Je choisis mon diplôme à valider	Toute l'année
Je fais ma demande de recevabilité – le livret I	De mars à fin avril de l'année N
Je m'inscris en démarche VAE	De mars à début juillet de l'année N
Je prépare ma validation en rédigeant mon livret II	De septembre de l'année N à fin avril de l'année N + 1
Je dépose mon livret II	Début mai de l'année N + 1
Je passe devant le jury VAE	De juin à début juillet de l'année N + 1
Je répons à l'enquête de satisfaction	De juin à début juillet de l'année N + 1

Deuxième session :

Je m'informe	Toute l'année (hors période fermeture estivale)
Je choisis mon diplôme à valider	Toute l'année
Je fais ma demande de recevabilité – le livret I	De septembre à fin octobre de l'année N
Je m'inscris en démarche VAE	De septembre à début janvier de l'année N
Je prépare ma validation en rédigeant mon livret II	De février de l'année N à fin aout de l'année N + 1
Je dépose mon livret II	Début septembre de l'année N + 1
Je passe devant le jury VAE	D'octobre à novembre de l'année N + 1
Je répons à l'enquête de satisfaction	D'octobre à novembre de l'année N + 1

 <p>AVIGNON UNIVERSITE</p> <p>Formation Tout au Long de la Vie</p>	<p>Validation des Acquis d'Expérience</p> <p>Guide du candidat</p>	<p>Création le 20/11/2018 Version du 13/01/2025 Ref : V1.GC-20-21</p> <hr/> <p>Page 6 sur 6</p>
---	---	---

Quels sont les tarifs ? Tarifs votés année 24-25 :

- Dépôt de la demande de recevabilité – livret I : 150 €
- Inscription en démarche VAE : 750 €
- Accompagnement (facultatif) : 800 €

Et après la VAE ?

Vous pouvez poursuivre vos études en cursus universitaire.

Vous serez contacté.e par la cellule VAE, par mail ou par téléphone, au cours des 6, 12 et 18 mois après la fin de votre démarche VAE. Vous serez alors invité.e à répondre à une enquête relative aux apports de votre VAE sur votre parcours professionnel.

Qui je contacte ?

Adresse mail : sec-vae@univ-avignon.fr

Téléphone : 04.32.74.32.23

Horaires : les lundi, mardi, mercredi de 8h à 12h00, jeudi et vendredi.